EVEIL PLUMES
Concours de Nouvelles

CONCOURS 2027

26ème édition du concours de L'Eveil Plumes

Sujet

"À BRÛLE-POURPOINT"

Modalités du concours

Les frais d'inscription sont fixés à 15 € par participant, écrivain ou lecteur.
L'inscription devra s'effectuer avant le 21 février 2027.

Seuls les écrivains et lecteurs ayant renvoyé par courrier ou par courriel leur bulletin d'inscription dûment rempli accompagné de leur règlement pourront participer au concours.

Le règlement se fera par chèque à l'ordre de **L'Eveil Plumes** ou en espèces.
Les frais d'inscriptions restent acquis à l'association « L'éveil Plumes » quel que soit le motif de non participation.

Consignes

Une seule nouvelle sera acceptée par participant.

Chaque nouvelle devra :

- Avoir un titre qui figurera obligatoirement en haut de la nouvelle. (Ne pas choisir comme titre l'intitulé du sujet).
- Être de 5 pages maximum.
- La police acceptée est l'Arial.
- Les caractères seront de taille 12 et les interlignes à 1,5pts pour le traitement de texte (cf. fichier type mis à disposition).
- Les marges verticales et horizontales seront les marges standard sous Word (2 cm).
- Les pages seront numérotées.
- Accordez une attention particulière à l'orthographe.
- Être anonyme : aucun nom ni pseudonyme dans le titre, le texte ou le nom du fichier.

Les nouvelles seront envoyées par mail à eveil.plumes@gmail.com pour le 1er mars 2027 au plus tard.

Le vote aura lieu le 22 mai 2027.

Cinq nouvelles seront primées au mois de juin lors d'une soirée spéciale de remise des prix dont la date sera définie ultérieurement.

L'association **L'éveil Plumes** vous proposera un recueil où figureront les trente nouvelles ayant recueilli le plus de points lors du vote. Ce dernier fera l'objet d'une souscription dont nous vous communiquerons les détails également ultérieurement.

Originalité et intelligence artificielle

Chaque nouvelle doit être :

- originale : écrite par le participant lui-même, qui en est l'unique auteur ;
- inédite : jamais publiée, sous quelque forme que ce soit (livre, revue, recueil, site internet, blog, réseaux sociaux), ni primée lors d'un autre concours ;
- anonyme : ni le nom, ni le pseudonyme de l'auteur, ni aucun élément permettant de l'identifier ne doivent figurer dans le titre, le texte, le nom du fichier ou les propriétés du document.

Le recours à l'intelligence artificielle est strictement interdit, pour tout ou partie du texte. Tous les textes reçus seront soumis à un outil de détection. Tout texte produit en tout ou partie par une intelligence artificielle entraînera l'exclusion du texte et de son auteur du concours, sans remboursement des frais d'inscription.

En cas de doute, l'association pourra demander à l'auteur tout élément attestant de son travail d'écriture (brouillons, versions successives du texte).

Chaque auteur joint à son bulletin d'inscription l'attestation sur l'honneur, complétée et signée.